

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, jeudi 2 juin 2022

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE, L'AFFAIRE DE TOUS

Présent depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre s'est installé progressivement, dans 10 des 12 départements de la région (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie et récemment le Cantal). Seuls les départements de **l'Allier et de la Haute-Loire** restent peu impactés avec des détections ponctuelles de présence : une vigilance est toutefois nécessaire.

Chaque année, pour limiter son implantation et prévenir le risque d'importation des virus dont il peut être le vecteur (dengue, chikungunya, zika), l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes met en place une surveillance renforcée. **Mais c'est surtout avec la participation des partenaires et des citoyens que la lutte est la plus efficace.**

Le moustique tigre, un insecte particulièrement nuisible

Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est originaire d'Asie du Sud-Est et se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. De très petite taille, il pique principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Ce moustique se développe dans des gîtes artificiels où stagne l'eau, comme les coupelles des pots de fleurs, les pneus usagés, les encombrants, les jeux d'enfants, les récupérateurs d'eau de pluie, les terrasses sur plots, les gouttières... Il n'a besoin que de petites quantités d'eau pour se développer.

Le moustique tigre est le vecteur potentiel des maladies de la dengue, du chikungunya et du Zika, dites « arboviroses ». Il ne transmet ces maladies que lorsqu'il est lui-même contaminé.

Vigilance citoyenne : chacun peut appliquer des gestes pour éviter la prolifération

La lutte contre le moustique se fait principalement dans votre jardin.

Le moustique tigre vit dans un périmètre de 150 mètres autour des gîtes larvaires. Ainsi un moustique tigre qui pique une personne est majoritairement né dans la propriété de cette personne ou dans son voisinage.

Il revient donc à chacun d'agir, en adoptant un comportement de gestes simples et peu contraignants. Chacun doit participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible.

Quand vous êtes chez vous, prenez le temps d'observer les insectes qui s'y trouvent en essayant de détecter les moustiques tigres, et mettez en œuvre les moyens permettant de limiter leur prolifération : **videz les coupelles, nettoyez les gouttières, couvrez les réservoirs d'eau, empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage**, etc.

Pourquoi ne pas organiser une chasse au trésor « le moustique tigre » avec vos enfants pour trouver ces insectes et envoyer leurs photos sur le site www.signalement-moustique.fr qui vous indiquera si le spécimen est bien un moustique tigre ?

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

- **En 2020 : 110 cas importés dont 105 cas de dengue et 2 cas de chikungunya**

Un nombre élevé de cas lié aux épidémies de dengue en cours à cette période dans les territoires ultra-marins français, notamment dans les Antilles Françaises, en Guyane et sur l'île de la Réunion. Aucun cas de contamination au niveau local, n'a été cependant mis en évidence dans la région. ([Voir le bilan des arboviroses](#))

- **En 2021 : nombre de cas recensés exceptionnellement faible – seuls 20 cas de dengue ont été confirmés**

Les restrictions de voyage et l'absence d'épidémie de dengue dans les territoires ultra-marins français expliquent cette baisse du nombre de cas. Les 20 cas de dengue signalés ont donné lieu à 29 investigations entomologiques à proximité des lieux fréquentés par ces cas et à la mise en œuvre de 3 traitements adulticides (destruction des moustiques adultes), et à la pose d'un réseau de pièges à adultes dans les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et la Savoie. ([Voir le bilan des arboviroses 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes](#))

L'Agence régionale de santé, les préfetures et les partenaires : acteurs incontournables de la lutte contre le moustique tigre

Une instruction de 2019 relative à la prévention des arboviroses prévoit le co-pilotage préfecture-ARS d'une instance départementale de concertation.

L'ARS Auvergne Rhône Alpes a pour rôle de définir **les mesures de surveillance qui reposent sur 3 axes :**

- **La surveillance entomologique**, mise en œuvre par l'opérateur mandaté par l'ARS : **l'EIRAD - Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication**. L'intérêt est de détecter les nouvelles espèces de moustiques vecteurs invasifs dans des zones où le moustique est susceptible de s'implanter. Elle repose sur **l'installation et le suivi d'un réseau de pièges pondoirs** dans chaque département. De façon prioritaire, ils sont installés dans les sites sensibles et les sites à risque d'importation, mais très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est susceptible d'être présent. C'est pourquoi **la surveillance de l'extension de l'aire d'implantation du moustique repose également fortement sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr**. [A ne pas confondre avec vigilance-moustiques.com qui n'est pas un site officiel.]

Lorsque l'EIRAD identifie la présence de moustiques tigres, elle met alors en place des **actions de lutte contre son implantation** comme la **destruction des gîtes larvaires ou leur traitement lorsqu'ils ne peuvent être éliminés** (traitements anti-larvaires). L'ARS informe le préfet, le conseil départemental et les maires des communes concernées de la détection de moustique tigre sur leur territoire. L'EIRAD informe les habitants concernés.

- **La surveillance épidémiologique** donne lieu à la réalisation d'une enquête, en lien avec la **Cellule régionale de Santé publique France**, après réception des signalements de cas confirmés de chikungunya, dengue et Zika. L'Agence peut alors être amenée à solliciter l'EIRAD pour réaliser des prospections dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et fréquentés par les personnes ayant infectés, dans l'objectif de rechercher la présence éventuelle du moustique tigre et prendre les mesures de contrôle adaptées (**lutte anti-vectorielle**).
- **La sensibilisation des voyageurs et personnes** résidant dans les zones où le moustique est présent et actif. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes assure aussi la **sensibilisation et l'information des professionnels de santé** sur la présence du moustique tigre dans la région et sur les modalités de signalement à l'ARS des cas confirmés de dengue, chikungunya ou Zika.

L'Agence a également développé **des outils d'information** à l'attention du grand public et des personnels des collectivités chargées de l'entretien des espaces extérieurs afin que chacun mette en œuvre **les bonnes pratiques de destruction des gîtes larvaires** pour limiter l'extension de l'aire d'implantation du moustique tigre et, dans les zones où il est déjà présent, pour limiter sa nuisance.

Les communes et les conseils départementaux, quant à eux, restent chargés d'une compétence

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

historique (loi de 1964) de lutte contre les moustiques et leurs nuisances, c'est à dire la gêne occasionnée par les moustiques en général, et les moustiques tigres en particulier (nombreuses piqûres, démangeaisons,).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

LE SAVIEZ-VOUS ?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

① CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

② AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!

 C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!





Retrouvez toutes les bonnes pratiques et outils pour vous aider sur www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble



Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



RANGEZ OU VIDEZ
LES CONTENANTS
OÙ L'EAU PEUT
S'ACCUMULER



APRÈS LA PLUIE,
VÉRIFIEZ LE BON
ÉCOULEMENT
DES EAUX



COUVREZ LES
RÉSERVOIRS
D'EAU



PARLEZ-EN À
VOS VOISINS
ET À VOS
PROCHES



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE
TIGRE, C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS ET DE CHACUN

[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/
moustique-tigre-agissons-ensemble](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble)